

Séance de l'assemblée Délibérante du 15 mars 2023 Délibération n°2/2023

Le Comité syndical du SEAT, dûment convoqué le mercredi 8 mars deux mille vingt-trois, s'est réuni à 18h, le mercredi 15 mars deux mille vingt-trois, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :

Pascal BRUHAT
Jean DELAUGERRE
Jean-Louis DAVENNE
Daniel SALLES

Titulaires excusés :

Jean-Pierre BUCHE
Grégory DESTOMBES (pouvoir à pascal Bruhat)
Amalia QUINTON
Gilles PETEL
Antoine DESFORGES

Suppléants présents :

Karine SOLOIS
Pierre DUPECHER

Suppléants excusés :

Céline AUGER
Catherine PHAM
Françoise BERNARD
Julien LACOUR
Marie-Françoise CHOFRUT
Cédric MEYNIER
Maurice DESCHAMPS
Danielle RANCY
Fanny BLANC

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	6		1		7	7		

Objet : Adoption du Compte Administratif 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale ;

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances du SEAT de l'exercice 2022.

Les opérations de l'exercice 2022 font ressortir les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	127 830,03
Recette de fonctionnement	113 831,68
Résultat de fonctionnement de l'exercice*	-13 998,35
Report de résultat N-1**	-54 256,52
Résultat de clôture*** (qui tient compte du résultat d'investissement N-1)	- 68 254.87

* Résultat comptable

** Résultat cumulé antérieur

*** Résultat à affecter

INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	133 083,36
Recette d'investissement	142 403,47
Résultat d'investissement de l'exercice*	+ 9320,11
Report de résultat N-1**	116 165.39
Résultat de clôture*** (qui tient compte du résultat d'investissement N-1)	125 485,50

* Résultat de l'exercice

** Report résultat antérieur

*** Report investissement Recettes

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'approuver le Compte Administratif 2022 et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (le Vice-Président n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales), le Comité Syndical :

- **Adopte** le Compte Administratif 2022,
- **Déclare** toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes,
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser.

Pour extrait certifié conforme,

M. Le Vice-Président

Fasci BRUHAT


